** CONGRES UNSA RETRAITES**

**les 2 & 3 février 2015**

**BAGNOLET**

**PROJET DE RESOLUTION**

***PLAN***

**1. Retraité, un citoyen à part entière**

1.1 La place du retraité dans la société

1.2 Des retraités très actifs

1.3 Le droit à la dignité

**2. Défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraités**

2.1 Notre système de retraite par répartition

2.2 Le financement des retraites

2.3 L'évolution des retraites

2.4 Les faibles retraites

2.5 Les pensions de réversions

2.6 Les droits familiaux et conjugaux

2.7 La fiscalité

**3. La santé**

3.1 Notre système de protection sociale

3.2 Le financement de l'assurance maladie

3.3 Prendre sa retraite en bonne santé

3.4 La fin de vie

**4. La perte d’autonomie**

4.1 Développer la prévention

4.2 Le maintien à domicile

4.3 L'accueil en établissement

4.4 La loi d’adaptation de la société au vieillissement

4.5 La gouvernance

4.6 Le financement

**5. L’environnement**

5.1 Le logement

5.2 L’indispensable mixité sociale

5.3 L’aménagement urbain

**6. Développer l'UNSA Retraités**

6.1 La syndicalisation des retraités

6.2 Renforcer notre réseau militant

6.3 Participer aux actions intersyndicales

6.4 Participer aux instances de concertation

6.5 Participer à l'activité européenne de la FERPA.

**PROJET**

1. **RETRAITE : UN CITOYEN A PART ENTIERE.**

***1.1 La place des retraités dans la société***

Notre pays connaît actuellement une forte augmentation de la longévité des Français, et une croissance forte des classes d'âges les plus élevées. L'espérance de vie à 60 ans est aujourd'hui de 25 à 30 ans. Les plus de 60 ans sont aujourd'hui 15 millions ; ils seront près de 19 millions en 2025 et près de 24 millions en 2060 (prévisions INSEE). Le nombre des plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions. Cette évolution démographique représente un progrès considérable pour la société française.

Tout doit être fait pour éviter les conflits entre générations et pour préserver - voire reconstruire - les solidarités. Les pouvoirs publics (Etat, Collectivités territoriales) doivent à la fois clarifier le débat relatif à la protection sociale, et valoriser le rôle des seniors auprès des autres générations. Ils doivent répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

Le retraité doit conserver son activité citoyenne, c'est-à-dire être capable d'apprécier, de donner son opinion et d'agir sur tous les problèmes de société. Cela, évitant le repli sur soi-même, contribue à développer l'image du retraité actif, citoyen à part entière et améliorer sa qualité de vie. L'UNSA Retraités réaffirme que les retraités sont un moteur de l'économie nationale. D'abord, comme les actifs, les retraités sont des consommateurs ; d'autre part très souvent ils apportent une aide financière à leurs enfants et petits-enfants. Ainsi ils participent activement au développement économique du pays.

***1.2 Des retraités très actifs***

Les seniors jouent un rôle essentiel dans la vie sociale, tout particulièrement au travers des associations ou des organisations syndicales où ils apportent leurs compétences et leur disponibilité. Cette situation doit être encouragée. Des formations pour les bénévoles doivent être développées. Le bénévolat doit être reconnu et valorisé.

Les seniors occupent dans la famille une position « pivot » entre leurs parents parfois dépendants, les enfants à aider et leurs petits enfants qu'ils peuvent être amenés à garder. Ce rôle d'aidant familial doit être mieux pris en compte par les pouvoirs publics tant sur le plan formation que sur le plan financier (par exemple au travers de la fiscalité).

***1.3 Le droit à la dignité***

Demeurer un citoyen en cas de perte d'autonomie est plus difficile ; le respect de l'être humain devient primordial. Un malade doit conserver toute sa dignité.

L'UNSA-Retraités dénonce la maltraitance quelle que soit sa forme : violences physiques, psychiques, matérielles, financières, médicales, médicamenteuses, ainsi que les privations de droits et les négligences. Elle soutient le travail accompli par le Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées ainsi que les mesures mise en place par le Ministère.

L'UNSA-Retraités veillera donc à ce qu'un retraité se sente à l'aise dans la société, sans aucune contrainte particulière. Seule, la solidarité intergénérationnelle peut répondre à un tel souhait.

1. **DEFENDRE ET AMELIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES  
     
   *2.1 Notre système de retraite par répartition***

Une retraite, une pension, devrait permettre un niveau de vie décent, voire équivalent à celui dont disposait l'intéressé au cours de ses dernières années d'activité pour les plus modestes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, la chute de pouvoir d'achat, au moment du passage à la retraite est bien réelle. Notre système de retraite par répartition repose sur la solidarité entre les générations. C'est pourquoi l'UNSA-Retraités réaffirme son attachement indéfectible à notre système par répartition. Les cotisations des actifs permettent de verser les retraites.

La crise financière et économique, que nous connaissons depuis fin 2008, a montré que notre système par répartition était pérenne alors que les systèmes de retraite par capitalisation ont perdu des sommes importantes, remettant en cause le niveau des retraites à verser.

C'est pourquoi l'UNSA-Retraités se prononce pour le maintien de l'âge de départ à 60 ans pour les carrières longues. Par ailleurs, elle se prononce pour une réelle politique volontariste d'amélioration du taux d'emploi des seniors.

***2.2 Le financement des retraites***

L'équilibre entre les cotisations et les pensions versées doit évidemment être recherché. La sauvegarde de notre système par répartition repose sur cette nécessité d'équilibrer les recettes et les dépenses des caisses de retraite (CNAV, AGIRC, ARRCO, MSA, IRCANTEC, régimes spéciaux,...). L'inadéquation actuelle entre rentrées-cotisations et dépenses-pensions résulte d'un manque de financement aux causes multiples (augmentation du nombre de retraités, chômage, précarité de l'emploi, heures non déclarées,...).

Les évolutions naturelles (allongement de la durée de vie, etc.), ont conduit à différentes réformes du système reposant notamment sur l'accroissement de la durée d'activité. Or, les déroulements de carrières sont de plus en plus entrecoupés de périodes d'inactivité. Ces différentes raisons entraînent très souvent une baisse des pensions.

Pour l'UNSA-Retraités, c'est à l'ensemble des paramètres qu'il faut s'attaquer et ensuite jouer sur les différents leviers du système par répartition car il s'agit d'un partage de richesses nationales (Produit Intérieur Brut).

***2.3 L'évolution des retraites***

L'érosion du pouvoir d'achat des 15 millions de retraités est une réalité. La fin de l'indexation des pensions sur les salaires des actifs, depuis 1993 pour les salariés du privé, et depuis 2003 pour les fonctionnaires et 2007 pour les régimes spéciaux, ainsi que les nouveaux modes de calcul des pensions, suite aux réformes Balladur et Fillon, ont entraîné un recul du pouvoir d'achat des retraités. Les modifications des régimes spéciaux de retraites qui tendent de plus en plus à les aligner sur le régime général de la sécurité sociale, concourent également au recul du pouvoir d'achat.

D'autre part, la méthode actuelle de revalorisation des pensions lie leur évolution à l'évolution du coût de la vie. L'indice INSEE utilisé, sous-estime certains effets de l'inflation.

Les retraités, comme les actifs sont confrontés à des hausses de coût de la vie qui amputent sérieusement leur pouvoir d'achat :

- hausse des dépenses de santé (forfaits hospitaliers, franchises,...),

- hausse des cotisations des complémentaires santés,

* hausse des dépenses d'énergie et des prix alimentaires,
* hausse des restes à charge en cas de perte d'autonomie,
* hausse des taxes et impôts (tant nationaux que territoriaux...).

Enfin, les reports de revalorisation (du 1er janvier au 1er avril 2009, puis du 1er avril au 1er octobre  
en 2014) ont fait perdre aux retraités 10 mois de revalorisation. En outre, le gel des pensions (supérieures à 1200 €) décrété en 2014 s'ajoute à cette perte de pouvoir d'achat.

Face à cette situation, l'UNSA-Retraités revendique l'arrêt, dès 2015, du gel des pensions, ainsi que le retour à une revalorisation annuelle de toutes les pensions au 1er avril. L'UNSA Retraités demande que cette revalorisation soit calculée en fonction de l'évolution prévisible des prix et des salaires des actifs.

***2.4 Les faibles retraites***

En 2012, 8,4 % des retraités, soit 1,3 million vivaient en dessous du seuil de pauvreté fixé à 987 € par mois (60 % du niveau de vie médian des Français).

Aujourd'hui, pour les retraités ayant de faibles pensions, il existe deux minima : l'ASPA (Allocation de Solidarité des Personnes Agées) et le minimum contributif.

L'ASPA (nouvelle appellation du minimum vieillesse) est une aide sociale qui s'adresse à des personnes qui n'ont pas ou très peu cotisé. L'ASPA s'élève aujourd'hui à 800 € par mois pour une personne vivant seule. Elle est versée à 570 000 bénéficiaires. Son montant est inférieur de 19 % du seuil de pauvreté.

L’UNSA Retraités revendique que le montant de l’ASPA soit supérieur au seuil de pauvreté.

Le minimum contributif permet à un retraité ayant une carrière complète, mais ayant perçu de faibles salaires, d'avoir un minimum de pension. L'UNSA Retraités revendique que ce minimum de pension soit revalorisé, afin d'atteindre le niveau du SM1C.

***2.5 Les pensions de réversion***

L'UNSA-Retraités revendique que la pension de réversion permette au conjoint survivant (marié, pacsé) de vivre décemment.

L'UNSA-Retraités s'opposera à toute réforme des pensions de réversion qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires.

Pour améliorer les pensions de réversion, l’UNSA Retraités revendique un assouplissement des conditions d’âge et de ressource.  
  
***2.6 Droits familiaux et conjugaux***

Aujourd'hui encore les femmes restent pénalisées dans les déroulements de carrières. Ce qui se traduit par des pensions très inférieures à celles des hommes.

L'UNSA Retraités poursuivra son action en vue de corriger toutes inégalités et ainsi de tendre vers des régimes plus équitables.

* 1. ***La fiscalité***

Le retraité a toute sa place dans la société, comme tout citoyen, il doit participer à son financement selon ses possibilités.

L’impôt progressif est le moyen le mieux adapté pour à la fois permettre de développer  
le service public et de s’inscrire dans une démarche de redistribution de la richesse nationale.

Toutefois, aujourd’hui les retraités se sentent touchés par des mesures fiscales relativement lourdes :

- le gel du barème d’imposition sur le revenu de 2010 à 2014,

- la suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés ayant élevé un enfant pendant moins de cinq ans,

- l’imposition des majorations familiales à partir de 2014.

L’accumulation de toutes ces mesures entraîne une réelle baisse du pouvoir d’achat des retraités.

L’UNSA Retraités demande que le gouvernement engage le plus tôt possible, une vaste réforme fiscale nationale, plus juste, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, il sera nécessaire d’engager une harmonisation de la fiscalité européenne.

Une fiscalité permettant aux retraités aidants, dans le cadre de l’aide aux personnes dépendantes, de bénéficier d’un crédit d’impôt.

Une fiscalité intégrant un dégrèvement sur la surcharge imposée aux retraités sur leur complémentaire santé au moment du passage à la retraite (part entreprise en activité).

Une fiscalité permettant aux retraités de plus de 60 ans et non imposables de bénéficier de l’exonération de la contribution à l’audiovisuel public.

**3. LA SANTE**

***3.1 Notre système de protection sociale***

Notre système de protection sociale repose sur la solidarité entre tous les citoyens et travailleurs, entre toutes les générations. Cet idéal de solidarité est la base de la création de la Sécurité Sociale. L'UNSA Retraités affirme avec force que les principes fondateurs de l'assurance maladie doivent être sauvegardés. Elle dénonce toutes les atteintes, toutes les remises en cause qu'on leur porte. Elle luttera contre toute mesure qui affaiblit ces principes.

Depuis des années, les réformes de l'assurance maladie qui se succèdent portent souvent atteinte à ces principes de solidarité : diminution des remboursements, mise en place d'un forfait hospitalier, de franchises médicales... Toutes ces mesures auxquelles s'ajoute les dépassements d'honoraires ou encore les franchises destinées au financement de la recherche sur les maladies graves, tendent à remettre en cause l'égalité de traitement des citoyens face à la maladie et tout particulièrement les personnes ayant de faibles revenus. La recherche en matière de maladie relève de la solidarité nationale et doit donc être prise en charge par l'Etat.

L'UNSA-Retraités soutiendra toute mesure, de type « observatoire citoyen ». qui permettra de mieux encadrer ces dérives, comme les dépassements d'honoraires.

***3.2 Le financement de l'assurance maladie***

La sauvegarde de notre système d'assurance maladie passe par un équilibre entre les cotisations versées par les assurés et les dépenses de santé. La maîtrise des dépenses de santé est une nécessité absolue.

Les efforts financiers que nécessitent l'allongement de la vie et les progrès en matière de santé doivent être équitablement partagés ; ils ne peuvent être supportés par les seuls assurés. Les professionnels de santé, les laboratoires pharmaceutiques doivent participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses de santé.

Une politique de santé doit comprendre (ce qui est loin d'être le cas actuellement) :

* une information sur les droits et obligations des assurés,
* des campagnes d'éducation et de prévention,
* une répartition équilibrée des professionnels de santé permettant un accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

***3.3 Prendre sa retraite en bonne santé***

Un bon état physique et mental suppose en premier lieu une arrivée en retraite en bonne santé. C'est pourquoi, il est indispensable que les conditions dans lesquelles se déroule l'activité professionnelle n'entraînent ou n'aggravent des maladies physiques ou psychiques.

L'UNSA Retraités revendique donc, avec les actifs, une meilleure prévention, une meilleure efficacité de la médecine du travail et des Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et du suivi des maladies professionnelles post-retraite.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi que la loi santé, prévoient des programmes de prévention afin de prévenir la perte d'autonomie.

L'UNSA Retraités revendique que ces programmes de prévention, inscrits dans la loi, soient rapidement mis en place.

***3.4 La fin de vie***

Aujourd’hui, c’est la loi du 22 avril 2005, dite loi Leonetti, qui règlemente les problèmes liés à la fin de vie.

Quinze ans après, on peut constater que cette loi est peu connue et mal appliquée. L’observatoire national de la fin de vie, créé en 2010 permet de mieux connaître les conditions de la fin de vie et les pratiques médicales qui accompagnent cette fin de vie.

Deux députés (Alain Claeys et Jean Leonetti) ont pour mission de préparer une réforme de la loi de 2005.

L’UNSA Retraités demande le développement de services de soins palliatifs sur l’ensemble du territoire.

L’actuel dispositif de directives anticipées et mal connu et peu utilisé. L’UNSA Retraités demande que des campagnes d’information soient organisées pour faire connaître ce dispositif.

L’UNSA Retraités demande également que ce dispositif soit renforcé et que la volonté exprimée dans ces directives soit totalement respectée.

1. **LA PERTE D’AUTONOMIE**

La perte d'autonomie est un des drames de la vieillesse. Les causes sont diverses mais proviennent très souvent de maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...)

***4.1* *Développer la prévention***

La prévention est un moyen pour lutter contre la perte d'autonomie, pour la retarder. La prévention peut revêtir plusieurs formes :

* visites médicales de dépistage à l'instar de celles qui existent pour les actifs,
* prévention des chutes,  
  - animations d'ateliers « mémoire »,
* actions de prévention portant sur l'audition et la vision,
* dépistage des cancers.
  1. ***Le maintien à domicile***

Le maintien à domicile de la personne en perte d'autonomie doit être privilégié. La personne âgée doit avoir le choix entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement. Pour ce faire, il faut développer et améliorer très sérieusement les services et les soins à domicile, ainsi que leur organisation et leur prise en charge financière.

On constate aujourd'hui un trop grand nombre d'intervenants et un manque de coordination entre eux. Se pose également le problème de la formation de ces intervenants, de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations. De grandes différences existent entre la prise en charge en milieu rural et en milieu urbain : problème des transports publics insuffisants en milieu rural, problème du portage des repas, des déplacements des intervenants.

* 1. ***L'accueil en établissement***

L'entrée en établissement est perçue très souvent comme une solution de dernier recours. Elle est mal vécue par de nombreuses personnes âgées. La transition entre la vie à domicile et la vie en établissement doit être améliorée. La qualité de l'accueil joue un rôle essentiel.

Entre le maintien à domicile et l'accueil de EHPAD, des structures telles les résidences autonomie (nouvelle dénomination des logements foyers) doivent être développées.  
  
Le nombre de places en EHPAD est insuffisant et les temps d'attente sont parfois très longs. De plus, la répartition des capacités d'accueil est très inégale selon les régions. L'UNSA Retraités revendique la création de places nouvelles en EHPAD publics.  
  
Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le ratio entre le personnel d'encadrement et les personnes accueillies est trop faible. C'est nettement insuffisant pour faire face à l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes.

Ce ratio est aujourd’hui légèrement supérieur à 0,6. Enfin, les tarifs sont très élevés sont très élevés. Ils sont nettement plus élevés en Ile de France qu'en province, en secteur privé qu'en secteur public. A ces tarifs d'hébergement, très élevés, s'ajoutent les frais liés à la perte d'autonomie pris en charge partiellement par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Derrière tous ces problèmes, de qualité d'accueil, de taux d'encadrement, de formation et de tarifs, se pose bien évidemment le problème du financement de ces structures.

* 1. ***La loi d'adaptation de la société au vieillissement***

Cette loi était attendue depuis des années. L'UNSA Retraités a participé activement aux consultations préalables à l'élaboration de la loi. Cette loi est sans aucun doute une loi sociétale importante. Elle ne se cantonne pas uniquement à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, mais a l'ambition de mettre en place une politique globale du vieillissement de façon positive. C'est pourquoi, l'UNSA Retraités revendiqué que cette loi soit rapidement et totalement appliquée.

Mais cette loi comporte des insuffisances, en particulier sur le plan financier. La revalorisation de l'APA à domicile est positive, mais reste faible au regard des restes à charge. D'autre part, rien n'est prévu pour améliorer l'APA en établissement, alors que les restes sont insupportables pour les résidents et leur famille.

L'UNSA Retraités revendique une réforme profonde des budgets d'établissements et de la tarification. D'une part, les coûts d'investissement et d'amortissement ne devraient pas être pris en compte dans les tarifs d'hébergement ; d'autre part, l'APA devrait couvrir la totalité des frais de prise en charge de la perte d'autonomie.

***4.5* *La gouvernance***Au niveau national, l'UNSA Retraités constate que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) s'est imposée comme financeur dans l'accompagnement de la perte d'autonomie. La CNSA fournit des outils de formation et de gestion aux Conseils Généraux. L'UNSA Retraités estime primordial que la CNSA garantisse l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des dossiers. Au niveau départemental, la réforme territoriale va impacter la gouvernance locale de l'action sociale et médico-sociale, assurée actuellement par les Conseils Généraux.

L'UNSA Retraités revendique que cette gouvernance soit proche des personnes concernées.

* 1. ***Le financement***

La perte d'autonomie, qu'elle provienne d'un handicap ou du vieillissement, doit être prise en charge par la solidarité nationale.

L'UNSA œuvre à la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie. L'APA est insuffisante et inégalitaire.

Insuffisante, car elle laisse une part importante à la charge de l'intéressé ou de sa famille. Inégalitaire, puisqu'elle varie d'un département à un autre dans son montant comme dans son degré d'appréciation.

**5. L'ENVIRONNEMENT**

***5.1 Le logement des retraités***

Les retraités et les personnes âgées sont confrontés, comme d'autres catégories de personnes aux

problèmes du logement Ils ont droit à un logement approprié, sûr, économiquement abordable et non discriminé. Trop souvent, les retraités sont obligés de quitter leur logement lorsque leur retraite ne permet plus de payer les loyers.

D'autre part, de nombreux logements sont inadaptés aux personnes âgées, en perte d'autonomie.

L'UNSA-Retraités a contribué par ses propositions, à la prise en compte de cette situation pour

l'élaboration du dernier projet de loi sur la perte d'autonomie.

Elle continuera ses démarches afin que les lois promulguées soient effectivement appliquées et sera force de propositions lors de l'élaboration des futurs projets de loi.

***5.2 L'indispensable mixité sociale***

La mixité sociale est une nécessité absolue, afin d'éviter des oppositions entre générations, entre les jeunes et les vieux. L'urbanisme, ainsi que la construction de logements, doivent tenir compte de cette nécessité.

Il serait utile de recenser les expériences d'habitat-intergénérationnel et de les faire connaître à

l'ensemble des collectivités locales.

***5.3 L'aménagement local, les services publics***

Il est urgent que les collectivités locales analysent les conséquences de l'augmentation du nombre des retraités, et du vieillissement de la population. Des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite doivent être développés. Les commissions communales et intercommunales d'accessibilité créées par la loi du 11 février 2005 ont dans ce domaine un rôle essentiel.

Le maintien du service public sur l'ensemble du territoire, des commerces de proximité et des artisans sont des conditions essentielles de l'accueil et du maintien des retraités dans la cité, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Les transports publics en ville et en campagne doivent répondre aux besoins de mobilité de la vie

quotidienne et des loisirs, en fréquence et en amplitude horaire, afin de diminuer l'isolement et le

recours à l'usage de l'automobile.

**6. DEVELOPPER L'UNSA-RETRAITES**

***6.1 La syndicalisation des retraités***

Les retraités sont les actifs d'hier. Ils ne peuvent oublier que les améliorations dont ils bénéficient sont le résultat de l'action menée par eux-mêmes et ceux qui les ont précédés.

L'UNSA Retraités s'inscrit totalement dans les valeurs défendues par l'UNSA. Mais le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite. Les retraités sont de plus en plus menacés dans leurs acquis. Par ailleurs, ils doivent agir pour améliorer les conditions de vie des pré-retraités et des retraités. Le rassemblement du plus grand nombre est donc indispensable dans le rapport de forces et il est nécessaire d'être également force de propositions.

La structure transversale de l'UNSA-Retraités répond à cette nécessité de coordonner l'action de

l'ensemble des retraités.

L'UNSA Retraités veut s'attaquer avec réalisme et pragmatisme à toutes les questions qui touchent aux retraités.

Par ailleurs, l'UNSA-Retraités propose à ses adhérents un complément mutualiste santé et elle envisage de développer d'autres « services rendus » aux retraités.

Il est indispensable que toutes les structures de l'UNSA, syndicats, fédérations, pôles, unions départementales et régionales maintiennent et développent la syndicalisation des retraités.

***6.2 Renforcer notre réseau militant***

La force de l'UNSA-Retraités repose sur ses adhérents et sur son réseau militant. C'est pourquoi  
il est nécessaire que les sections UNSA-Retraités soient effectives dans toutes les unions départementales et régionales, et que, pour chacune, un délégué soit désigné.

Ainsi, l'information entre les responsables nationaux et les responsables locaux (délégués) doit être efficace dans les deux sens.

Tous les supports de communication (papier ou électronique) seront ainsi dynamisés. Ce lien est

essentiel pour donner à l'UNSA-Retraités toute sa force. Tous les adhérents de l'UNSA-Retraités ont droit à l'information.

De même, l'UNSA-Retraités appelle ses militants à participer à l'activité des unions régionales et départementales.

***6.3 Participer aux actions intersyndicales***

L'UNSA-Retraités participe aux réunions régulières des organisations syndicales de retraités et aux actions qu'elles décident ensemble que ce soit au niveau national, régional ou départemental.

***6.4 Participer aux instances de concertation***

L'UNSA Retraités entend être reconnue par les pouvoirs publics au même titre que les unions confédérales de retraités, et revendique toute sa place dans les nouvelles instances de concertation prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement :

* Au niveau national, le Haut Conseil de la Famille et des Ages de la Vie,
* Au niveau départemental, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), ainsi que la Conférence Départementale des Financeurs.

***6.5 Participer à l'activité européenne de la FERPA***

L'UNSA-Retraité est membre de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées), qui est le syndicat européen des retraités et personnes âgées.

La FERPA travaille en liaison étroite avec la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

L'UNSA Retraités participe activement aux instances et au travail de réflexion de la FERPA.

Le rôle de la FERPA est important : La FERPA intervient auprès des gouvernements, du Parlement Européen et de la Commission Européenne sur toutes les questions sociales et tout particulièrement sur les systèmes de retraite et la protection sociale. Elle peut être force de propositions.